

**LE JOUR, 1954**  
**26 FEVRIER 1954**

## **AIDE-MEMOIRE**

L'équilibre libanais se subordonne à un petit nombre de règlements mystère. Nous y revenons de temps en temps parce qu'il est important d'y revenir. Ce que la vie enseigne s'ajoute à ce que la raison propose.

**Le Liban n'est pareil à aucun autre pays.** Il est nécessaire de dégager les caractéristiques qui lui sont propres pour le gouverner dans la claire connaissance d'un certain nombre de vérités.

**1) Pays dont les raisons d'être sont spirituelles, d'abord, et pays de minorités confessionnelles associés, le Liban, pour abolir toute méfiance, est tenu à la représentation doit être assez nombreuse pour ne pas faire tort à l'élite et pour permettre des contacts politiques bienfaisants.**

**2) Pays sans cesse en mouvement sur le plan humain, le Liban a besoin, pour parer aux inconvénients de la dispersion et de l'absence, d'un pouvoir politique stable, dans le respect, sans défaillance, des traditions fondamentales.**

**3) Pays maritime au cœur des continents, il est par nature, par hérédité, par vocation, porté aux voyages et aux affaires dans toutes les parties du monde.** Des importations sont visibles ; ses « exportations » sont invisibles. **Cela suppose toutes les libertés légitimes et la suppression des obstacles matériels.** Cela suppose une monnaie forte et sûre et le pouvoir d'achat qu'elle procure. **Le plus clair de ses profits vient de l'étranger et pourrait aller ailleurs : cela commande sa fiscalité et sa politique sociale.**

**4) Pays aux couches sociales très diverses par l'effet d'apports humains incessants, le Liban doit, dans la tolérance, se donner des lois modérées, valables pour la moyenne de ses habitants.**

Il y a là, il nous semble, les principes de notre politique étrangère étant connus, les éléments d'un programme permanent.

**Il nous a paru opportun de rappeler cela au moment où un nouveau ministère se fait.**